

La séance renouvellement urbain s'est déroulée le 2 mai à Lille sur le secteur de la Porte de Valenciennes et nous a amené à la découverte d'un projet de rénovation urbaine (PRU) sur la Porte de Valenciennes lors d'une visite puis d'un temps d'échange avec la SPL Euralille pour présenter de manière opérationnelle comment se passait un PRU.

Le concept ? Un professionnel intervenant dans les quartiers vient raconter son métier à un groupe de conseillers citoyens. Les participants lui posent des questions sur son métier, ses pratiques professionnelles, les freins et opportunités de sa politique publique. Un temps d'échange est ensuite organisé pour pouvoir resituer le témoignage dans l'optique des conseils citoyens et de la Politique de la ville.

La séance renouvellement urbain s'est déroulée le 2 mai à Lille sur le secteur de la Porte de Valenciennes et nous a amené à la découverte d'un projet de rénovation urbaine (PRU) sur la Porte de Valenciennes lors d'une visite puis d'un temps d'échange avec la SPL Euralille pour présenter de manière opérationnelle comment se passait un PRU.

Lors de la visite, nous avons pu découvrir la maison Stéphane Hessel, équipement public totem de ce secteur en mutation qui regroupe une auberge de jeunesse, une maison de l'économie sociale et solidaire et une crèche, les constructions de bureaux et logements en cours, les espaces publics et les partis pris urbanistiques.

Nous avons abordé lors des discussions avec les professionnels de la SPL Euralille :

- les questions de concertation et de médiation avec les habitants,
- le rôle que peut avoir un conseil citoyen dans un tel projet,
- les normes sur la répartition des activités (logement, espaces verts, économie...) dans le quartier,
- le choix des équipements publics,
- les choix sur les types de logements et la proportion de logements sociaux,
- la décision de réhabiliter un quartier,
- l'intégration de la réflexion commerciale dans le projet
- la gestion de la transition et des travaux qui peut durer jusqu'à 10 ans
- le pourcentage d'activités économiques et de bureau dans le projet,
- et enfin, la question du peuplement et de l'accueil spécifique de certains publics en grande fragilité.

Vous trouverez, ci-joint, la fiche Repères élaborées pour l'occasion.

Pour aller plus loin :

- Plaquette de présentation de l'ANRU, élaboration des projets de renouvellement urbain dans les contrats de ville : http://www.anru.fr/index.php/fre/content/download/21205/319010/file/Plaquette_ProjetPRU_Cadre-Contrat%20de%20ville_Protocole-Prefiguration_NPNRU_fevrier2015.pdf [1]
- Le Projet de la Porte de valenciennes sur le site de la SPL Euralille : <http://www.spl-uralille.fr/nos-projets-urbains/porte-de-valenciennes.html> [2]



Lo Masterclass citoyenne : séance renouvellement urbain



FICHE CAPITALISATION :

La Masterclass citoyenne : séance renouvellement urbain

Le renouvellement urbain (on parlait avant 2014 de rénovation urbaine) consiste à investir sur l'aménagement et le logement dans certains quartiers définis par l'Etat en raison de la dégradation du cadre de vie. Les projets portés dans ces quartiers ciblés sont alors dénommés Projets de Renouvellement Urbain (PRU). L'investissement est soutenu par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) qui vient cofinancer, avec les acteurs locaux, ces projets. Au niveau national, un premier plan a débuté en 2003 (le PNRU – Programme national de rénovation urbaine). Un deuxième plan a ensuite été lancé en 2014, suite à la Loi Lamy (le NPNRU – Nouveau programme national de renouvellement urbain). Ce dernier concerne 400 quartiers.

✓ Les grands principes des Projets de renouvellement urbain (PRU)

- Le PRU vise à définir la vocation du quartier à 15 ans.
- Le PRU fait partie intégrante du contrat de ville, on parle de projet territorial intégré : il est demandé une cohérence entre le PRU, le droit commun et la programmation économique et sociale du contrat de ville.

Le PRU est également articulé avec les autres outils de planification territoriale : Plan Local de l'Habitat (PLH), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

- Un portage des PRU par le binôme maire/ président d'agglomération et l'ANRU veille à la bonne réalisation du projet. L'ANRU est représenté par le Préfet sur le terrain.
- Une implication plus prononcée des habitants et des acteurs économiques est demandée par rapport à la précédente phase. La démarche de co-construction est inscrite dans un cadre contractuel dès le protocole.

Fiche reprenant les éléments repères de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV lors de la séance sur le renouvellement urbain

Poids : 539.06 Ko

[Téléchargement](#) [3] [Favoris +](#) [4]

Afficher/masquer la transcription

Fiche reprenant les éléments repères de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV lors de la séance sur le renouvellement urbain

Dates: Mardi 2 mai 2017 - 02:00

Lieu: Porte de Valenciennes à Lille

URL de la source (modifié le 14/03/2018 - 16:20): <https://irev.fr/thematiques/participation-citoyenne/la-masterclass-citoyenne/la-masterclass-citoyenne-2017-nord/la-2>

Liens

[1] http://www.anru.fr/index.php/fre/content/download/21205/319010/file/Plaqueette_ProjetPRU_Cadre-Contrat%20de%20ville_Protocole-Prefiguration_NPNRU_fevrier2015.pdf

[2] <http://www.spl-auralille.fr/nos-projets-urbains/porte-de-valenciennes.html>

[3] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_cap-03-seance_renouvellement_urbain_actualisee.pdf

[4] <https://irev.fr/javascript%3A%3B>